

Chapitre I.1 – Efficacité énergétique des bâtiments

NIVEAU 1 : Formation de base ne requérant que peu ou pas de connaissances du sujet traité

DURÉE : 4 heures

COÛT : 125 \$ plus taxes (membre de la CMEQ) / 190 \$ plus taxes (non-membre)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS : cahier du participant

MATÉRIEL REQUIS : crayon, papier, calculatrice

DESCRIPTION

Le nouveau chapitre I.1 du Code de construction du Québec vise à rehausser les exigences d'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, institutionnels et industriels ainsi que des grands bâtiments d'habitations (ceux de plus de trois étages et de plus de 600 m²).

Les entrepreneurs électriciens doivent connaître les nouvelles exigences, s'assurer d'installer des lampes de moindre puissance et choisir des systèmes de distribution de l'électricité adéquats. Les moteurs et les transformateurs, entre autres, doivent être de conception homologuée pour respecter la nouvelle norme d'efficacité énergétique désormais en vigueur.

La présente formation vise à faciliter l'intégration des nouvelles exigences à la pratique courante.

OBJECTIFS

À la fin de la formation, les participants pourront :

- Décrire les nouvelles exigences du Code de construction du Québec, chapitre I.1 en matière d'efficacité énergétique des bâtiments;
- Identifier les champs d'application et les principaux articles du Code et des normes en lien avec l'exécution des travaux électriques;
- Distinguer les principales voies de conformité au code de l'énergie (méthode prescriptive vs méthode par performance énergétique);
- Déterminer les équipements d'éclairage et de distribution de l'électricité appropriés.

CONTENU DE LA FORMATION

I. Présentation générale

A. Pourquoi un nouveau Code de l'énergie du Québec?

Création du Code

Domaine d'application

Choix de la référence du Code

B. Voies de conformité au Code de l'énergie

Voie prescriptive

Voie « par performance »

II. Partie 8 – Méthode par performance

A. Méthode par performance

Critères généraux de la simulation

Critères CNB 2015 modifié Québec

Obligations de l'entrepreneur électricien

Principaux logiciels de simulation

III. Voie prescriptive – Mécanique

A. Impacts potentiels en électricité

Partie 5 – Chauffage, ventilation et conditionnement d'air

Partie 6 – Installations d'eau sanitaire et piscine

IV. Partie 4 – Éclairage

A. Généralités

B. Éclairage intérieur

Puissance de l'éclairage intérieur installée

Commande de l'éclairage intérieur admissible

Commande de l'éclairage intérieur

C. Éclairage extérieur

Puissance de l'éclairage extérieur

Commande de l'éclairage extérieur

D. Méthode de remplacement

V. Partie 7 – Transformateurs et moteurs électriques

A. Transformateurs

B. Moteurs électriques

VI. Considérations pour l'entrepreneur électricien

A. Projet de type « clé en main »

B. Projets avec appel d'offres traditionnel

Annexes